

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 43	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 29 novembre 2022

Vote(s) pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 5 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-35 :

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Budget Primitif 2022,

DECIDE :

- De l'admission en non-valeur des créances relevées dans l'état n° 1, ci-annexé, pour un montant de 2 446,60 € sur le budget principal et 0,03 € sur le budget annexe Archéologie préventive,
- D'apurer les créances éteintes relevées dans l'état n°2, ci-annexé, pour un montant de 1 609,82 € sur le budget principal.

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

ETAT N°1
CREANCES IRRECOUVRABLES
EXERCICE 2022

EXERCICE	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE
BUDGET PRINCIPAL		
CONSERVATOIRE		
2018	220,00 €	N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative
2021	145,00 €	Poursuite sans effet
SOUS-TOTAL	365,00 €	
DIVERS		
2021	0,30 €	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
SOUS-TOTAL	0,30 €	
SALAIRE		
2018	1 126,96 €	PV carence
2019	954,34 €	PV carence
SOUS-TOTAL	2 081,30 €	
BUDGET PRINCIPAL	2 446,60 €	
BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE		
FOUILLES PREVENTIVES		
2019	0,03 €	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
SOUS-TOTAL	0,03 €	
BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	0,03 €	

CREANCES ETEINTES 22

METZ METROPOLE

ETAT N°2
CREANCES ETEINTES
EXERCICE 2022

EXERCICE	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE
BUDGET PRINCIPAL - SALAIRE 2020	1 609,82 €	Surendettement et décision effacement de dette
TOTAL DES CREANCES	1 609,82 €	

Résumé de l'acte

057-200039865-20221205-2022-12-DB35-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DB35
Date de décision : lundi 5 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221205-2022-12-DB35-DE
Document principal : 99_DE-35.pdf

Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:24	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:25	En cours de transmission	
07/12/22 17:28	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:40	Accusé de réception reçu	